Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600511-20251211-20251211015-DE

Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 12
" " absents : 3
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2025

Présents (12) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, GUILLAUME Guénnolé, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali*
Absents (3) *: FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, JUIN Patrice*
Secrétaire de séance *: MAUGUIN Armandine*
Pouvoirs(2) *: GICQUEL Céline donne pouvoir à MAUGUIN Armandine*
FLOQUET Freddy donne pouvoir à Guénnolé GUILLAUME

15 -Urbanisme :Carte communale – procédure de modification

Monsieur le Maire indique que la carte communale actuelle, a été élaborée en 2010. Vu la loi climat et résilience du 22 aout 2021, la carte communale deviendra caduque en 2028. Il convient donc d'anticiper cette échéance.

Monsieur le Maire précise qu'un projet de PLUi (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal) est mené par PLOERMEL COMMUNAUTÉ, mais que l'élaboration d'un tel document est long et qu'il ne sera peut être pas finalisé avant 2028.

La commune peut donc décider de réviser sa carte communale ou d'élaborer un PLU (Plan Local de l'Urbanisme)

Révisions de Carte communale :	*2 zones (constructibles – en dehors de la zonne constructible)* *Le règlement général de l'urbanisme s'applique* *Temps de préparation : 1 an* *Coût approximatif 8 000 € /10 000 €*
Plan Local de l'Urbanisme	*un règlement propre à la commune* *Outils d'aménagement (O.A.P) (obligation de lotissement ...)* *Dent creuse* *Temps de préparation : 2/3 an* *Coût approximatif 25 000 €*

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'opter pour la révision de la carte communale et autorisent le Maire à débuter les démarches.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Armandine MAUGUIN

Le Maire,
David BOULVAIS